



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 AVRIL 2017

Présents : Mesdames Christiane DAUNIS, Nadine COULON, Béatrice MARINE, Annie TISSOT, Sylviane VEYRAT- CHARVILLON, Ghyslaine LESUEUR, Alexandra BEAUQUIS et Aline BRIERE.

Messieurs Jean-Pierre LACOMBE, Michel BAUQUIS, Eric CHASSAGNE, Claude BONAMIGO, André VUACHET, Philippe DE PACHTERE, Juan-Carlos RUBIO, et Mickaël BEAUQUIS.

Absents excusés : Messieurs Jean-Marc GATELET (pouvoir à Philippe DE PACHTERE), Nicolas ROUMESTAN (pouvoir à Jean-Pierre LACOMBE) et Kathleen TOCHEPORT (pouvoir à Nadine COULON).

Madame Nadine COULON a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

❖ **Approbation du compte-rendu de la séance du 09 mars 2017.** Ce compte rendu est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

1. FINANCES

A. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

- **Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) et affectation des résultats approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal**

➤ **Section de fonctionnement** : Dépenses : 1 030 095.75 €

Recettes : 1 355 200.59 €

Soit un excédent de fonctionnement 2016 de : 325 104.84 €

➤ **Section d'investissement** : Dépenses : 480 207.75 €

Recettes : 490 477.65 €

Report excédentaire de 2015 de 313 973.49 €

Soit un excédent 2016 (hors restes à réaliser) de 10 269.90 €

Soit un excédent de clôture 2016 de 324 243.39 €

L'excédent de fonctionnement 2016 est affecté à la section d'investissement sur le budget 2017 soit :

❖ Article 1068 – réserves : 325 104.84 €

- **Vote des taux des taxes**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de l'année 2016, sachant que la CFE (cotisation foncière des entreprises) est votée depuis 2015 par la Communauté de Communes du Canton de Rumilly soit :

- Taxe d'habitation : 18.00 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 13.17 %
- Taxe Foncière (non Bâti) : 39.12 %

- **Vote des subventions**

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité les subventions pour l'année 2017 aux structures suivantes :

- CCAS : 12 500,00 €
- BUDGET CAP LOISIRS : 22 000,00 €
- ÉCOLE PUBLIQUE : 1438,00 € (70% du coût des entrées et des cours de piscine)
- ÉCOLE PRIVÉE LÉON MARIE : 504,00 € (70% du coût des entrées et des cours de piscine)
- COOPÉRATIVE SCOLAIRE de l'école publique : 1724,00 €
- ASSOCIATION COUP DE CŒUR : 180,00 €
- ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANÇAIS : 100,00 €

- **Vote à l'unanimité du budget 2017 :**

- Section de fonctionnement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 275 175,00 €

- Section d'investissement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 562 943,00 €

B. **BUDGET DU COMMERCE**

- **Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) et affectation des résultats approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal**

- Section d'exploitation :

| | |
|---|-------------|
| Dépenses : | 30 861.97 € |
| Recettes : | 37 691.99 € |
| Soit un excédent d'exploitation 2016 de : | 6 830.02 € |
| Report excédentaire de 2015 de : | 38 477.78 € |
| Soit un excédent de clôture 2016 de | 45 307.80 € |
- Section d'investissement :

| | |
|---|-------------|
| Dépenses : | 24 307.83 € |
| Recettes : | 24 385.45 € |
| Soit un excédent 2016 (hors restes à réaliser) de | 77.62 € |
| Report excédentaire de 2015 de | 61 789.02 € |
| Soit un excédent de clôture 2016 de | 61 866,64 € |

L'excédent de fonctionnement 2016 est affecté à la section d'exploitation sur le budget 2017 soit :

❖ Article 002 – Excédent d'exploitation reporté : 45 307.80 €

- **Vote à l'unanimité du budget 2017 :**

➤ Section d'exploitation

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 82 249.00 €

➤ Section d'investissement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 121 754.00 €

C. **BUDGET CAP LOISIRS**

- **Compte de gestion, compte administratif (hors présence du Maire) et affectation des résultats approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal**

| | |
|--|-------------------------|
| ➤ <u>Section de fonctionnement :</u> | Dépenses : 172 632.82 € |
| | Recettes : 174 632.85 € |
| Soit un résultat de clôture 2016 de : | 2 000.03 € |
| ➤ <u>Section d'investissement :</u> | Dépenses : 1 741.80 € |
| | Recettes : 827.00 € |
| Soit un déficit d'investissement 2016 de | 914.80 € |
| Report excédentaire de 2015 de | 1 837.80 € |
| Soit un excédent de clôture 2016 de | 923.00 € |

L'excédent de fonctionnement 2016 est affecté à la section d'investissement sur le budget 2017 soit :

❖ Article 1068 – Réserves : 2 000.03 €

- **Vote à l'unanimité du budget 2017 :**

➤ Section de fonctionnement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 181 050.00 €

➤ Section d'investissement :

qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 923.03 €

2. **CAP LOISIRS : tarifs camps été 2017**

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (communes partenaires : Marcellaz-Albanais, Hauteville-sur-Fier, Etercy et Vallières), durant le mois de juillet 2017, sont organisés pour les jeunes âgés de 4 à 16 ans des camps d'été et qu'il convient d'en fixer les tarifs. Ces tarifs sont acceptés à l'unanimité.

| Séjours des 4/6 ans – 4 jours/3 nuits | | |
|--|------------------------|----------------------|
| TARIFS DES CAMPS DE 4 JOURS - du 10 au 13 juillet 2017 et du 18 au 21 juillet 2017 | | |
| Tranches QF | 4 Communes partenaires | Communes extérieures |
| T1 | 140€ | 160€ |
| T2 | 145€ | 165€ |
| T3 | 150€ | 170€ |
| T4 | 155€ | 175€ |
| Séjours des 6/11 ans et 12/16 ans – 5 jours/4 nuits | | |
| TARIFS DES CAMPS DE 5 JOURS - du 09 au 13 juillet 2017 et du 17 au 21 juillet 2017 | | |
| Tranches QF | 4 Communes partenaires | Communes extérieures |
| T1 | 180€ | 236€ |
| T2 | 190€ | 246€ |
| T3 | 200€ | 256€ |
| T4 | 210€ | 266€ |

3. **INSTITUTIONS** :

- SMIAC (Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran) - nouveaux statuts

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de coopération intercommunale de la Savoie et de la Haute-Savoie, le comité syndical du SMIAC dont la composition est la suivante : communes de Bloye, Boussy, Entrelacs, Marcellaz-Albanais, Marigny Saint-Marcel, Massingy, Moye, Rumilly et Sales, a approuvé en date du 10 mars 2017, les adhésions des communautés d'agglomération de « Chambéry Métropole – Cœur des Bauges » et « Grand Annecy » et en conséquence a proposé une modification de ses statuts, qui sont validés à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

- Indemnité de fonctions des Elus – revalorisation suite à augmentation de l'indice brut terminal :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonctions a augmenté et est passé de 1015 à 1022. Le 10 avril 2014 et le 09 février 2017, le conseil municipal avait délibéré au sujet des indemnités des élus avec pour référence l'indice 1015. L'indice terminal de la fonction publique ayant évolué, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce à nouveau sur les indemnités des élus.

Le montant des indemnités mensuelles, est fixé à l'unanimité :

➤ **Maire :**

Suivant les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :
Population de Marcellaz-Albanais : 1840 h ⇒ 40% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

➤ **Adjoint au Maire:**

Suivant les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :
Population de Marcellaz-Albanais : 1840 h ⇒ 15.8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

➤ **Un conseiller municipal ayant une délégation de fonction:**

Suivant les articles L2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :
Population de Marcellaz-Albanais : 1840 h ⇒ 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

4. RESSOURCES HUMAINES :

- Comité des Œuvres Sociales des Collectivités territoriales du Canton de Rumilly (COS)
Renouvellement de la Convention pluriannuelle d'objectifs :

Par délibération du 14 janvier 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs relative au fonctionnement du COS. Cette dernière arrivant à échéance, il est nécessaire de la renouveler. Cette décision est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

- Emploi d'agent d'accueil : contrat de travail pour remplacement

Un agent communal se trouvant à l'accueil de la Mairie et de l'agence postale sera prochainement en congés maternité. Afin d'organiser son remplacement, il est nécessaire d'établir un contrat de travail avec l'agent recruté, pour la période du 1^{er} juin 2017 au 30 septembre 2017. Cette décision est acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

5. CULTURE :

- Convention de partenariat tripartite entre la commune, l'office du tourisme de l'albanais et le musée de la fausse monnaie et des faux monnayeurs

Créé en 2008 sur la commune, le Musée de la Fausse Monnaie et des Faux Monnayeurs fait l'objet d'un travail de réflexion entre son propriétaire, l'Office de Tourisme de l'Albanais et la municipalité sur la mise en valeur et la pérennisation de ce site. L'objectif partagé par les trois parties est d'étudier le Musée et réfléchir aux possibilités de développement, ou du moins de pérennisation, de cette offre culturelle atypique sur le territoire de l'Albanais. Ce travail serait effectué par un étudiant en formation patrimoine dont le coût serait pris en charge par l'Office de Tourisme de l'Albanais et la mairie. Pour ce faire, il est nécessaire de rédiger une convention qui a pour objet de définir les engagements de chacune des trois parties prenantes et préciser les modalités du partenariat. Le conseil Municipal autorise, à 15 voix pour et 4 abstentions le Maire, à signer cette convention.

6. TRAVAUX : Aménagement d'un carrefour giratoire – RD 16 / Place de l'Albanais - marché complémentaire

Dans le cadre de l'aménagement du futur carrefour giratoire, il est rappelé qu'un marché a été attribué pour les lots 1, 2 et 3 respectivement au groupement CECCON/MITHIEUX/SATP, à l'entreprise EUROVIA et l'entreprise AXIMUM. Ce marché de travaux nécessite des travaux complémentaires notamment pour l'aménagement situé devant la mairie, place de l'Albanais. Le marché initial peut être modifié sachant que le montant des modifications prévues est inférieur à 50% du prix du marché initial.

Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer les pièces nécessaires relatives au marché complémentaire, à savoir :

- Lot n°1 – travaux de structure et réseaux - groupement CECCON/MITHIEUX/SATP : 133 719.46€ TTC
- Lot n°2 – travaux de revêtements bitumineux - EUROVIA : 135 703.08€ TTC
- Lot n°3 – signalisation – équipement de sécurité – AXIMUM : 10 538.10€ TTC

7. URBANISME/VOIRIE :

- Déclarations en cours

| | DOSSIER | DEMANDEURS | PROJET | LIEU | ETAT |
|---------------|---------------------------------------|---------------------------|--|--------------------------------|-------------------------------------|
| PERMIS | PC 74 161 15 X 0011 | BELLIARD Josquin | création d'un logement + stationnements | rue des Ecoles | en cours d'instruction |
| | PC 74 161 16 X 0001 | CHAPPUIS Didier | extension | Chaunu | Accordé le 11/03/2016 |
| | PC 74 161 16 X 0002 | VILBOUX Jérôme | maison individuelle | Faramaz | consultations en cours |
| | PC 74 161 14 X 0013-M01 (modificatif) | MUGNIER Pascale | murs de soutènement, escalier extérieur, balcon terrasse, modification coloris crépis, menuiseries, ouverture, suppression volets battants | Faramaz | REFUS le 11/03/2016 |
| | PC 74 161 16 X 0003 (PC précaire) | MIÈGE Emile | mobil-home | la Violette | consultations en cours |
| | PC 74 161 97 G 0004-M04 (modificatif) | LOPES Joao Carlos | modification ouvertures + création pergola | Faramaz | en cours d'instruction |
| | PC 74 161 16 X 0004 | VEYRAT-CHARVILLON Raphaël | maison individuelle | Contentenaz | consultations en cours |
| DP | DP 74 161 16 X 0009 | ERDF | transformateur | chemin des Puits | non opposition le 15/03/2016 |
| | DP 74 161 16 X 0010 | GREEN PLANET | panneaux photovoltaïques | route des Combes (D.MALEZIEUX) | non opposition le 18/03/2016 |
| | DP 74 161 16 X 0011 | LOPES Joao Carlos | abri de jardin | Faramaz | en cours d'instruction |
| | DP 74 161 16 X 0012 | RABUT Romain | extension | Chaunu | en cours d'instruction |
| | DP 74 161 16 X 0013 | VETTIER Joël | division foncière | La Molière | en cours d'instruction |

- Convention de passage avec Enedis pour raccordement électrique d'un particulier

Monsieur Michel BAUQUIS, adjoint au Maire, informe qu'à la demande d'un particulier pour un raccordement électrique dans le secteur de Chaunu, Enedis doit intervenir sur une parcelle communale. Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention de servitude de passage entre la commune et Enedis pour permettre ce raccordement ; convention acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est close à 22 h 30.

A Marcellaz-Albanais, le 15 mai 2017.

Le Maire,

Jean-Pierre LACOMBE